

Address
made to the
European Parliament
by
Professor Dr. Walter Hallstein
President of the Commission of the
European Economic Community
to introduce the
Sixth General Report
on the
Activities of the Community

Strasbourg
26 June 1963

A

Once again, the presentation of the Commission's Sixth Annual Report is not intended to be a mere repetition of the report itself.

On the contrary, I shall again attempt to explain it, to emphasize certain statements, to extract the essential points, in short to sum it up. I shall also try to extend the report by bringing it up to date and referring to some prospects for the future.

As regards the actual report - its form - the Commission, in drawing up this further survey of activities, has paid close attention to the comments and suggestions made last year by the European Parliament for the improvement of our general report. The Sixth General Report thus contains a fuller account of our Community's activities. I may cite as an example the section on monetary policy and the explanations of the first effects of the Common Market at consumer level. As desired by this House, we have also done our best to present the measures taken in their chronological order and as factually as possible, relating them to the Action Programme which is our guide in the second stage of carrying out the objectives of the Rome Treaty. Finally, the Sixth General Report gives more space to the considerable work of the Parliament. On the other hand, it is obvious that, as the scale and ramifications of the Community process increase, the need to present its activities concisely becomes more pressing. In our opinion, the report should not exceed its present size if it is at the same time to serve the purpose of the Parliament and to keep the general public informed.

.../...

B

The Sixth General Report gives a picture of the life of the Community from 1 May 1962 to 31 March 1963 and thus covers one of the most animated periods we have yet experienced. Against the successes gained in the economy and construction of the Community must be set the breakdown of negotiations for the accession of Great Britain and the ensuing crisis. Thus the history of the Community during the period under review includes, on the one hand, positive and successful developments in the economy and economic policy and, on the other hand, a sharp upheaval of political origin.

- I. To deal with the upheaval first, the Commission has already stated its views in this House at the February and March sessions and in its February report to the European Parliament. There is no need to repeat what was said then. Events, however, left a psychological atmosphere that had an unfavourable effect on the functioning of the Community during the latter months of the period under review. The question remains: what should have been done and what was done to overcome our difficulties under this head?

Since the beginning of this year, two problems have been causing us continuous concern: how can we hold on to the ground that has been won, and how can we continue our work in such a way as to maintain the balance, that is to say harmoniously.

The Commission never faltered. Amid the agitation and uncertainty, we declared firmly that the Community must not be jeopardized, that we must work together to ensure not only that it suffers no irreparable damage but also that it can continue to operate smoothly. We reaffirmed the autonomous nature of the

.../...

Community and its capacity for acting as a fixed point from which and around which everything else can be disposed. We advocated that it should continue on the path it had taken and make fresh advances in all fields.

We had the satisfaction of noting that the Parliament immediately recognized the sense and significance of this line of action. Our attitude and the support it was given by this House have helped to bring the situation back to normal.

Like the Commission, the member countries felt that we must, if possible, go forward at the same pace all along the line. This spirit was reflected in the initiative taken by M. Schröder, the Federal Minister for Foreign Affairs, when he submitted to the Council a working programme for the remainder of 1963 which set forth the tasks that needed to be carried out both internally and externally. You know that agreement has been reached on a considerable part of this programme. Another part remains unsettled - that regarding diplomatic contacts with Great Britain; it is to be hoped that agreement will be reached on this in the near future.

The Commission has received the Council's working programme with interest. As things stand at present, after the harm done to the psychological atmosphere of our Community, this arrangement opens up opportunities of progress. We welcome any steps that will prevent the Community from marking time. Naturally the Commission regards this programme as a stop-gap designed to get over a hold-up in the functioning of the Council. All concerned accept as a matter of course that the Commission's duty to take the initiative where so required by the Rome Treaty remains unaffected. This duty requires that the Commission shall consider where such action is called for, shall settle the timing and accept

the responsibility for deciding what measures it should either take itself or propose to the Council.

II. If, on the other hand, we consider the progress made by the Community during the period covered by the report, we find that there is no field of Community activity in which positive results cannot be registered.

1. First of all, the economic field. As in previous years there was, despite some slowing down, an appreciable increase in the gross national product. In real terms the domestic product rose by 4.5%.

The total bill for salaries and wages rose considerably in the majority of member countries, and is still rising. Consequently, private consumers' expenditure is becoming increasingly important in economic expansion.

Intra-Community trade rose by 14% in 1962 as compared with the previous year, and has therefore almost doubled since 1958. My colleague Marjolin has already told the House that, after allowance has been made for the slackening of economic growth that occurred in the free world in 1962, internal trade has so far this year continued to develop favourably, and that forecasts for the coming months point to the maintenance of this trend.

2. This economic development has been accompanied by rapid progress in building up the Community. The abolition of customs barriers within the Community was again accelerated on 1 June 1962, and the remaining internal duties now stand at one-half of the initial rates.

.../...

Thanks to a great effort by the Governments of the Member States and the Community institutions, the new system created by the agricultural regulations of January 1962 came into force on 30 July 1962. In only a few months, it has been possible to adopt a complete body of European regulations for large sectors and to incorporate them in the administrative practice of the member countries. The transition from the old order to the European system has been made without friction.

The Cartell Regulation has come into force. Undertakings have had to accustom themselves to the idea, almost revolutionary for them, that in future they will have to conform to directly applicable European regulations, and that they are answerable to European institutions which are competent to apply and interpret these legal provisions. After some initial hesitation, the number of notifications lodged with the Commission has confirmed that the new situation is understood and is eliciting compliance.

III. This and many other matters are fully described and explained in the Sixth Annual Report. I shall extend that report a little and bring it up to date by adding - beginning with the internal development of the Community - the chief results achieved since 31 March or expected in the near future. The clue to all future progress is naturally to be found in our Action Programme, which the approval of this House encourages us to carry forward with determination. In this connection I shall limit myself to referring to a few typical achievements.

1. I shall begin by observing that our customs union is making progress, since a new stage in tariff disarmament will be reached on 1 July. A further reduction of 10% in customs duties will bring tariff cuts between member countries to 60%. The second move towards the common external tariff, which will be made on the same date as the reduction in internal duties, will - like the first at the end of 1960 - be based on the external tariff less 20%. This step again confirms the liberal attitude maintained from the outset by the Community and, now that far-reaching customs negotiations in GATT are imminent, indicates how much the Community expects from these negotiations. These two customs measures reflect the two main elements of the Community's policy: firstly, its outward-looking attitude towards the world, its readiness to contribute to the intensification of world trade, and secondly, the constant advance being made in the establishment of the internal market, to the point that even before half the transition period has elapsed three-fifths of the progress towards complete customs union has been accomplished. As the Commission has explained in detail in its Action Programme, the Community must henceforth pay special attention to indirect obstacles to trade if we are in practice to enjoy the full benefits of customs disarmament.

.../...

In the related field of freedom of movement, further progress has been made with the transmission to the Council of proposals for freedom of establishment in the extractive and manufacturing industries. Once these proposals are adopted, the majority of the industrial concerns in our Community will be free to extend their activities to the whole of the Common Market.

2. The other measures now being taken to establish economic union correspond with the exigencies of a harmonious development to which we, as I have pointed out, attach importance for a particular reason.

Proposals similar to those foreshadowed by the Commission in the Action Programme for the monetary field are on the way. The proposals for longer-term forecasts, also foreshadowed in the Action Programme, are being prepared.

This House has before it a series of proposals by the Commission which constitute new basic factors in the approach to the common transport policy. This group of practical measures, to which the Commission has devoted years of hard work, will make it possible to establish the essentials of a common market in rail, road and inland water transport, to use existing capacity more fully, to apply common methods of fixing charges, and gradually to eliminate the inequalities that hamper competition.

In the field of common agricultural policy the Community had and still has a threefold task. Firstly, it must plan common marketing organizations for those sectors of agriculture in which such organizations are necessary and in which national market machinery is still operating. The draft proposals covering dairy products, beef and rice, and the draft now being prepared by the Commission for the organization of the sugar market, are among the most important items in this part of the work. The next step is to promulgate the implementing provisions, and this is an extremely complex and intricate task. Here, the Council was able last week to take a number of decisions which relate to processed goods and are of great economic importance. The Community's third task consists in creating the corollary to the establishment of common marketing machinery: a common price policy. The decisions in this matter adopted by the Council last week fall short of what the Commission had proposed, and even those proposals were the minimum that the Commission felt to be necessary. The Commission realizes that the price question touches a crucial point of the common agricultural policy, which will determine its success or failure, and that this crucial problem still remains for the most part unsolved. It places some hope in the broad discussion on prices that the Council is proposing to organize for this autumn, and that

.../...

should also serve to fix the prices for the next grain year but one. The Commission will make a constructive contribution to this discussion on prices.

IV. Once again, our external relations must receive special mention.

On the question of Great Britain, I should like to add two comments to the information already given. Everyone agrees that close diplomatic contacts must be maintained to prevent the two parties drifting away from each other and to avoid an economic rift. In addition, we must endeavour to take advantage of certain results of the British negotiations which are still valid. This is true particularly of the conclusion of world trade agreements for the main agricultural products, and of co-operation with Commonwealth countries such as India and Pakistan and the African and West Indian countries. Typical of these matters, even though it refers to a matter of limited scope, is the planned opening of conversations between the Community and Great Britain with the aim of complete suspension by both parties of the duties on tea and tropical woods.

The Commission is aware of the special problem facing Austria, and has considered the Austrian question in collaboration with the Council. It is at present endeavouring, together with the Austrian Diplomatic Mission at Brussels, to define the extent of the problems and the possible solutions. This is being done in the knowledge that the case of Austria has many special features and that a solution ought soon be found for relations between that country and the Community.

Now that the association of Greece has entered the active phase and the first meetings of the association bodies have been held, the Community is on the point of concluding a further association agreement, with Turkey. This is particularly welcome because of Turkey's exposed geographical and political situation and the loyalty and courage with which it has supported the cause of the free world.

We hope that conversations between the Community and Israel will soon lead to arrangements with that country to the benefit of mutual trade.

Conversations are also being held with Iran which, I hope, will also produce a positive result in the not distant future.

The Commission is also convinced that special attention should be given to the relations between the Community and the Latin-American countries, and hopes that these will develop in accordance with the proposals it has put forward.

V. The most important event that concerns the external relations of our Community is constituted by the GATT negotiations, commonly called the Kennedy round. Their importance surpasses that of all negotiations hitherto carried out by the Community within the GATT framework. In fact it is not too bold to say that they are the most significant happening so far in the Community's external relations. There is no doubt that these talks will keep us occupied for a long time. The Atlantic Institute has just published a first and brilliant analysis of this subject, written by Pierre Uri.

Like all important operations in the sphere of international economic policy, particularly trade policy, this operation was provoked by the founding and the success of the European Economic Community.

1. The reasons for this are well known. Our Community is the culmination of a spectacular revival of the economy and economic policy of Europe after the Second World War. This revival was achieved in less than ten years, and resulted in a strengthening of Europe's position in relation to the United States of America and the rest of the world which is in striking contrast to the position as it was just after 1950.

Let us recapitulate:

At that time, the American economy was experiencing an uninterrupted period of development, the starting point being well ahead of that in Europe and the rate of expansion much more rapid. Today, expansion on the continent of Europe is much more rapid than in America.

.../...

At that time, the Americans had a considerable balance of payments surplus, which created many difficulties for the rest of the world and was particularly keenly felt in Europe - in the shape of the "dollar gap". Today, the European countries have not only restored their balance of payments, but have accumulated surpluses that have been used to build up considerable reserves. The dollar gap no longer exists; on the contrary, there are large European short-term holdings in the United States. Although America obtains considerable surpluses from trade in goods and services with Europe, the American balance of payments can only be maintained for the moment by transfers of gold or by increasing indebtedness. For the surplus on trade and services is not enough to meet the considerable deficits under other heads, namely, private investment abroad, foreign aid (both economic and military), and expenditure on maintaining American forces abroad.

At that time, ten years ago, Europe's unfavourable payments situation was aggravated by the fact that, as compared with the pre-war period, the prices of agricultural produce and raw materials imported on a large scale by Europe had increased in relation to those of manufactured goods, which earned the greater part of Europe's revenue from abroad. Today, the price relationship between raw materials and manufactured goods in international trade has been reversed.

At that time, Europe was still receiving foreign aid. The very generous donor - as must never be forgotten - was America. Today, the European countries have themselves become considerable donors of development aid. It has been reckoned that each individual Frenchman gives as much for development aid as each individual American - although the gross national product per head in the United States is distinctly higher than in France.

The way this situation has been developing explains why both the United States and Europe attach such vital importance to the GATT negotiations.

America is interested in maintaining her exports and, if possible, in increasing them, hoping in this way to help reduce the deficit in her balance of payments. This deficit is so made up that, should it not disappear thanks to improvements in the trade balance, few methods of dealing with it are available - and of these some are fraught with considerable risk. The possible methods are: restriction of American private investment abroad, contraction of external economic and military aid, reduction of American forces abroad and renunciation of dollar stability.

On the other hand, because of the practical interdependence of Atlantic trade, Europe depends on the soundness and rapid expansion of the American economy. Since the Community is now the greatest commercial power in the world, its import policy is determined by the need to ensure that Europe's customers are enabled to buy its products. The general structure of the Community's economy is that of a vast processing region. In addition, experience shows that export industries are always the most productive and dynamic branches of industry and therefore contribute most to expansion. The Rome Treaty reflects this position, because it does not couple the common external tariff with a ne varietur clause but makes of it in effect a tariff to be used as a basis for negotiations.

.../...

2. This description of the situation underlying the negotiations now commencing at GATT suffices to show that they are something more than a routine round. But how much more? Is there to be a full replica of the Rome Treaty? Is the Common Market to be extended to the Atlantic area?

Not at all - although the authors of America's Trade Expansion Act have obviously profited greatly from their reading of the Rome Treaty; this can be shown simply by considering three features of the objectives of the negotiations.

Firstly, the suggested reductions are not complete. The powers delegated to the President of the United States provide our American partner with certain national escape clauses (which is in accordance with the GATT rules). These provide for unilateral exceptions, and the decision to use them rests entirely with one of the partners. In the European Economic Community there are similar situations which call for special protection. But with us this protection, even if it is only given temporarily, can be applied only with the consent of the Community institutions.

Secondly, the Treaty setting up the European Economic Community provides for the complete abolition of customs duties and quotas. The negotiating powers of the American Administration, however, are limited to a reduction of 50% at the outside. At the same time there are exceptions to this rule:

- (a) when the basic duty is less than 5%;
- (b) for agricultural commodities, provided the agreement is advantageous to American agricultural exports;
- (c) for tropical commodities, if the European Economic Community shows the same liberal attitude;
- (d) there is in addition the 80% clause, which has for the time being become academic, since the breaking off of negotiations between the EEC and Great Britain; it applies to products in which the United States and the European Community together account for 80% of world trade.

Thirdly, the European Economic Community is a customs union, whereas the GATT negotiations are governed by the most-favoured-nation principle. That is the essential difference. It shows that what is being attempted here is not the establishment of a preference area which could in the last resort be justified only if the aim were to move on to complete political union, but rather the freeing of trade throughout the world.

Another indication that these negotiations do not seek to create an Atlantic common market on the lines of the European Common Market is that no one is thinking of building up any organic structure on the lines of that found in EEC, with Parliament, Council, Commission and Court of Justice.

3. Another difference immediately becomes apparent. It is not simply that there is no intention of including the Atlantic area in a European Community extended to take in new members while retaining the individuality of the collective personality. It is not a community at all, in the sense in which the word is used in the title "European Community". The Atlantic area does, of course, cover a community of States and men if the word is used in its most general sense: common scale of values, common will to live and work together, to be good friends, to strengthen that friendship continually; and it also comprises a series of organic arrangements as the foundation for that internal unity: is not the Atlantic area the heart of the free world?

But in the term "European Community" the word "community" has a much narrower, more precise meaning - one is almost tempted to say, a constitutional meaning. The European Community represents a new collective personality which defends its own collective interests that are not simply identical with the interests of the

a personality having its own institutions, distinct from those of the Member States, which enable it to observe, think, plan, manifest a collective will and deals with outside parties. It, therefore, subjects its members to a common discipline, but through their participation in the Community organs they regain what they lose in individual freedom of decision. The entity thus formed is in continual evolution and must draw closer and closer together until in the end it constitutes a true federation in the full sense. Frequently the solidarity to which this leads overshadows the individual personality of each member - for example, when the Community as such shares in the cost of finding new jobs for workers affected by the Common Market, or when a special financial institution is created for aid to under-developed regions, or when mutual support is planned for cases of balance-of-payments difficulties - all of them measures which exclude recourse to individual saving clauses that would restore the former protection.

The Atlantic negotiations about which we are talking have no such aims. On the contrary, they rest on the concept of co-ordinated action by two collective personalities which are and remain separate. The relationship between them must be one of permanent collaboration. They must discuss their differences, seek a settlement fair to both sides, search for common ground, attempt to come as near to each other as possible, while respecting each other's individuality and retaining their own; working hand in hand, they must exploit the common points in their interests, aims and ideals.

.../...

The concept under which we - Americans and Europeans - usually define this relationship towards which our efforts are directed is that of "partnership". Partnership is not so much an organization as a policy, a process. I shall return presently to the principles underlying this conception.

4. Now that we have disposed of some mistaken interpretations, what is it actually all about? In the first place, of course, customs questions, and decidedly difficult ones at that.

In view of the rather poor results obtained through the product-by-product method used in the recent Dillon round of negotiations, the two parties have agreed to take an across-the-board or linear reduction in customs duties as their aim for the coming tariff negotiations. In other words, all the headings of the customs tariff - with the exception of those covering agricultural products, where mere tariff measures could contribute but little to the solution of problems - would be the subject of a reduction, and the need for any exceptions made would require to be explicitly justified.

A second problem, and perhaps the most difficult in the customs field, is that of the disparity of duties. There are a number of American duties which are so high that their effect is prohibitive, whereas the common external tariff contains no such high duties. In the opinion of the Community, the reduction of all duties by the same percentage would still leave an excessive degree of protection for the United States, while that resulting from the lower rates applied by the Community would become negligible. The Community holds that a linear reduction of, say, 50% would consequently be of greater benefit to one of the parties than to the

.../...

other. It was possible to reach initial agreement during the negotiations to the effect that there is a real difficulty here and that rules should be accepted by both sides for its solution.

A third problem concerns non-tariff and other similar obstacles to trade, in other words all those practices that interfere with imports even when customs duties have been reduced: state aids and subsidies, sweeping anti-dumping measures, administrative obstacles of all kinds, etc.

5. As I have just said, however, more is involved than merely customs duties. What then does this "more" consist of (if it is not the establishment of either a common market or of a community in the technical sense)?

We shall understand it better if we consider the objectives of the programme for the so-called Kennedy round of negotiations. Let us begin with the explanatory memorandum attached to the Trade Expansion Bill when it was submitted to Congress by the Administration. It should be particularly informative, for under the American constitution, which in this way differs considerably from European constitutions, Congress has, as you know, supreme control in matters of trade and tariffs. The Administration can only act within the limits of the powers delegated to it by Congress. The President's message to Congress indicated clearly that although the Articles of the Bill dealt only with trade negotiations its real importance went considerably further, in other words that the Bill was not intended to exclude from the negotiations all the conditions and policies which form part of a liberal organization of trade. In his message, of course, the President did not give as the principal aim only the maintenance and expansion of American exports but also the supply of cheap goods for the consumer; economic

.../...

expansion too appeared among the essential objectives; so too did close relations with the European Economic Community, relations which were not described merely as economic but expressly as political; and, finally, he referred to the aid that freedom of trade can provide for developing countries both by making it possible to continue and increase development assistance proper and by opening up wider markets.

All these considerations may be summed up in a single phrase: freer trade is certainly not an end in itself or a self-sufficient final objective which calls for no further explanation. It is rather a means for securing a better division of labour, increased productivity, faster expansion and higher living standards. Seen in this light, it becomes clear that there is a quite natural relationship between freer trade and a fuller harmonization of the economic policies practised by those groups that wish to establish greater freedom for their mutual trade. In these circumstances it is obvious that -

- (a) trade in agricultural products cannot be discussed without at the same time discussing agricultural policies;
- (b) a solution based on the most-favoured-nation clause, since it must be applied not only to industrial countries but also to developing countries, involves a common concern in development policy;
- (c) in the long run the only way of dealing with the threat to full employment that arises from the freeing of trade is to concert growth policy, and to ensure that the increase in competition should not be imperilled by balance-of-payments crises.

Here too we can begin to discern on the horizon of the wider Atlantic picture the augury of a common triumph over the great Atlantic and world problems before us.

Such then are the aims of the joint efforts of America and Europe - long-term aims, not merely for the duration of one round of tariff negotiations. The task is indeed so vast that it cannot be successfully accomplished by either the United States or the European Community acting alone. The Europeans wish to keep the rate of expansion of their economy approximately at the level to which they are now accustomed. The Americans are anxious to regain a similar rate of expansion. Europeans and Americans alike wish to be assured of a monetary system that will enable them to reconcile economic growth with monetary stability. Both sides want to solve the problem of agriculture, which is everywhere in a terrible state. All of this points irresistibly towards co-ordination of economic policies.

I will not go into the question of establishing institutions to deal with these tasks. I think any discussion of this point would be premature - apart from the remarks contained in the comparison I drew with the constitution of the European Community.

6. To sum up:

The European Economic Community has supplied the appropriate political form for an unprecedented upsurge of the European economy, and in so doing has immeasurably strengthened this development. This was no matter of course, but the fruit of deep reflection and an unswerving political will.

The challenge which this situation involved for American policy was answered with rapid insight, imagination and great political strength of purpose. I know no better words to express the historic import of this answer than those used by President Kennedy in his Philadelphia speech on American Independence Day, 4 July 1962:

"We do not regard a strong and united Europe as a rival, but as a partner. To aid its progress has been the basic object of our foreign policy for seventeen years.

"We believe that a united Europe will be capable of playing a greater role in the common defence, of responding more generously to the needs of poorer nations, of joining with the United States and others in lowering trade barriers, resolving problems of commodities and currency and developing co-ordinated policies in all economic, political and diplomatic areas.

"We see in such a Europe a partner with whom we can deal on a basis of full equality in all the great and burdensome tasks of building and defending a community of free nations."

What does this in fact mean?

It means nothing less than a recognition that the United States is starting to share - to share willingly - its position as a world power, which it is the only nation in the free world to possess, with a Europe which is increasingly assuming economic and political proportions comparable to its own, is willing to accept the principle of equality in this partnership, and even wishes to collaborate with an organized Europe in mastering common problems and world problems.

C

Our answer can only be one of approval. This follows from our constitution, the Treaty of Rome which, far from conceiving of our Community as an inward-looking entity shut off from the rest of the world, and organizing it as such, sees the meaning of this Community in the achievement of two purposes: on the one hand, the building of an edifice - first of an economic and later of a general political nature - of continental dimensions, commensurate with the space age towards which we are striding fast; and on the other, the active and constructive participation of this newly organized Europe in a development of relationships between peoples and individuals in keeping with the ideals which underlie the Community itself - the ideals of peace, freedom, individual responsibility, competition, and ideals of solidarity - particularly with those who are less well developed.

These two characteristics - inner cohesion combined with an open-minded, outward-looking attitude to the world around us - are inextricably bound up one with the other. If any proof of this were still needed it would be furnished by the forthcoming negotiations with the United States. They, too, render imperative the need which the internal development of the Community already lays upon us, i.e. to strengthen the internal structure of our Community. Those who like the expression can call this an urge towards "political union". As we know, this union includes two elements.

The first is the extension of a process of European political unification beyond economic and social policy into the fields of defence policy and diplomacy. It is no mere chance that in recent months discussions in the Atlantic context on military and defence policy have centred on the question of how Europe's role may be

altered in such a way as to provide a better balance of responsibilities between Europeans and Americans. On the contrary, this is a further indication that all European unity is nurtured from one and the same political and psychological source, i.e. the need to prepare ourselves through unity of political form for a common destiny in what we do and what befalls us.

The second element of what is known as political union is the constitutional reform of our Community. When the third general report was submitted to this House three years ago, I took the liberty of comparing our constitutional order to one of those gigantic contemporary buildings which bold modern architects erect: an enormous pile, resting upon a slender ball joint. At that time I pointed to the tests of strength which were awaiting us, and said: "Agricultural policy touches upon the very foundations of traditional entrenchments; competition policy reveals the most secret mechanism of giving State aids; anti-cyclical policy is the most tempting expression of sham sovereignty in national economic policy. In terms of these requirements our institutional structure is the very minimum required by statics." What I said then is pertinent today. That these facts are generally recognized is shown by the growing discussion about organizational improvements to our Community. By this I mean that the question of a single Commission for all three Communities has again come to the fore and that at this very session we have before us the weighty report presented by M. Furler on behalf of the Political Committee, in which he deals with the strengthening of the competence and powers of the European Parliament.

Whatever the immediate outcome of all these suggestions and exertions, one thing is certain: we shall need all our strength and will have to act in the closest unison if now that we are half-way through the twelve-year period of build-up we are to stand the test which faces our Community.

COMMUNAUTE ECONOMIQUE EUROPEENNE
COMMISSION

ALLOCUTION DU PROFESSEUR WALTER HALLSTEIN,
PRESIDENT DE LA COMMISSION DE LA COMMUNAUTE ECONOMIQUE EUROPEENNE,
DEVANT LE PARLEMENT EUROPEEN
POUR PRESENTER LE SIXIEME RAPPORT ANNUEL
LE 26 JUIN 1963

A

Cette fois encore la tâche qui consiste à présenter le sixième rapport annuel de la Commission n'a pas pour objet de reproduire ce rapport.

Au contraire, je m'efforcerai à nouveau de l'expliquer d'une part, de souligner certaines constatations, de dégager l'essentiel et ainsi de résumer l'exposé. D'autre part, je m'efforcerai de prolonger l'exposé dans le temps en le menant à grands traits jusqu'au présent et en évoquant aussi quelques perspectives d'avenir.

En ce qui concerne le rapport lui-même - sa forme - , la Commission s'est efforcée en rédigeant ce nouveau bilan d'activité de tenir le plus grand compte des observations et des suggestions formulées l'an dernier par le Parlement européen en vue d'améliorer notre rapport général. C'est ainsi que le sixième rapport général contient une relation plus complète des activités de notre Communauté. J'indiquerai par exemple le chapitre sur la politique monétaire et les développements sur les premières conséquences du Marché commun au niveau des consommateurs. Conformément au souhait de votre Haute Assemblée, nous nous sommes également attachés à présenter aussi concrètement que possible les mesures prises dans leur ordre chronologique, en les replaçant respectivement dans le cadre du programme d'action, qui nous sert de guide pour la deuxième étape de la réalisation des objectifs du Traité de Rome. Enfin, le sixième rapport général réserve une place plus large aux substantiels travaux du Parlement. Mais d'autre part, il est clair qu'à mesure que se multiplie et se ramifie le processus communautaire, la nécessité d'une présentation synthétique des activités devient plus impérieuse. A notre avis, le rapport ne devrait pas dépasser le volume actuellement atteint, s'il doit à la fois répondre à l'attente du Parlement et servir à informer le vaste public.

.../...

B

Le sixième rapport général, qui reflète la vie de la Communauté du 1er mai 1962 au 31 mars 1963, se rapporte à une période qui compte parmi les plus animées jusqu'ici dans la vie de notre Communauté. Les succès enregistrés dans l'économie de la Communauté et dans l'édification de la Communauté ont pour pendant la rupture des négociations sur l'adhésion de la Grande-Bretagne et la crise qui y a fait suite. Ainsi l'histoire de la Communauté durant la période que couvre le rapport englobe d'une part une évolution positive et couronnée de succès dans les secteurs de l'économie et de la politique économique et d'autre part une perturbation frisant la crise, dont l'origine est d'ordre politique.

I Tout d'abord en ce qui concerne cette perturbation, la Commission s'est déjà prononcée à cet égard pendant les sessions de février et de mars de votre Haute Assemblée, de même que dans son rapport de février au Parlement européen. Il n'y a pas lieu de réitérer ces déclarations. Mais les événements ont laissé derrière eux des conditions psychologiques qui ont défavorablement agi sur le fonctionnement de l'organisme communautaire au cours des derniers mois de cette période. La question reste donc celle-ci : que fallait-il faire et qu'a-t-on fait pour surmonter les difficultés qui se présentaient à nous à ce titre ?

Depuis le début de cette année une double préoccupation s'est constamment imposée à nous : d'une part maintenir l'acquis et d'autre part poursuivre notre oeuvre et cela de manière à préserver l'équilibre, c'est-à-dire de façon harmonieuse.

La Commission a maintenu. Dans l'agitation, dans l'incertitude des esprits, nous avons souligné avec force que la Communauté ne devait pas être remise en cause, que non seulement nous devons veiller en commun à ce qu'elle ne subisse pas de dommage irréparable, mais encore faire en sorte qu'elle continue à fonctionner sans heurt.

Nous avons réaffirmé le caractère autonome de la Communauté, sa capacité d'être le point ferme autour duquel et à partir duquel le reste puisse être ordonné. Nous avons préconisé qu'elle poursuive sa route et réalise de nouveaux progrès dans tous les domaines.

Nous avons eu la satisfaction de constater que le Parlement a immédiatement reconnu le sens et la signification de cette action. Cette attitude que nous avons adoptée et le soutien qu'elle a trouvé auprès de votre Haute Assemblée ont contribué à amorcer une normalisation de la situation.

Tout comme la Commission, les pays membres ont eu le sentiment qu'il fallait aller de l'avant en menant tout de front, si possible. Cette disposition d'esprit s'est traduite par l'initiative de M. Schröder, Ministre fédéral des affaires étrangères. Il a soumis au Conseil un programme de travail pour le reste de l'année 1963, exposant les tâches à mener de pair sur les plans interne et extérieur. Vous savez qu'un accord a pu intervenir sur une partie non négligeable de ce programme de travail. Une autre partie - concernant la question des contacts diplomatiques avec la Grande-Bretagne - est encore en suspens; il est à espérer qu'un accord se fera là-dessus prochainement.

La Commission a accueilli avec intérêt le programme de travail du Conseil. Dans les circonstances actuelles, après l'atteinte subie par le climat psychologique dans notre Communauté, cet arrangement ouvre des possibilités de faire avancer notre cause. Nous accueillons avec faveur toutes les mesures qui empêchent que la Communauté ne piétine. Naturellement ce plan de travail est aux yeux de la Commission un expédient - destiné à surmonter un temps d'arrêt dans le fonctionnement du Conseil. S'il est une évidence universellement reconnue, c'est que l'obligation de prendre des initiatives, que le Traité de Rome impartit à la Commission, reste inaffectée. Dans le cadre de cette obligation elle doit choisir les objets des initiatives, déterminer le moment

.../...

approprié et surtout naturellement décider sous sa propre responsabilité les mesures qu'elle prendra dans le cadre de sa propre compétence ou qu'elle proposera au Conseil.

II D'autre part si nous tournons nos regards vers les progrès que la Communauté a accomplis durant la période considérée dans le rapport, nous voyons qu'il n'est pas de domaine du ressort de la Communauté où l'on n'enregistre pas de résultats positifs.

1) Tout d'abord le domaine économique. De même qu'au cours des années précédentes on peut - en dépit d'un certain ralentissement - noter durant la période couverte par le rapport un appréciable accroissement du produit national brut. La production intérieure réelle a augmenté de 4,5%.

La masse des traitements et salaires s'est fortement accrue dans la plupart des pays membres et continue de s'accroître. En conséquence les dépenses de consommation privée prennent une importance toujours plus prononcée pour l'expansion économique.

Les échanges intracommunautaires ont progressé de 14% en 1962 par rapport à l'année précédente et ont donc presque doublé comparativement à 1958. Mon collègue Marjolin a déjà exposé à cette tribune que le développement des échanges intérieurs a continué d'être favorable durant la partie déjà écoulée de l'année en cours, si l'on tient compte du ralentissement intervenu en cours d'année dans la croissance économique au sein du monde libre, et que les perspectives pour les mois à venir promettent le maintien de cette tendance.

2) Ce développement économique est allé de pair avec une poursuite rapide de l'édification de la Communauté. La suppression des barrières douanières à l'intérieur de la Communauté a de nouveau été accélérée le 1er juin 1962 et les droits intérieurs subsistant représentent désormais la moitié des droits de base.

Grâce à un gros effort des gouvernements des pays membres et des institutions de la Communauté, le nouveau système créé par les règlements agricoles de janvier 1962 est entré en vigueur le 30 juillet 1962. En peu de mois on a pu adopter pour d'importants secteurs une réglementation européenne complète et l'insérer dans la pratique administrative des pays membres. Le passage du régime antérieur à la réglementation européenne s'est opéré sans frictions.

La réglementation sur les ententes est entrée en vigueur. Les entreprises ont dû se familiariser avec le fait presque révolutionnaire pour elles qu'elles auront à l'avenir à se conformer à des règlements européens directement applicables et qu'elles relèvent d'institutions européennes qui sont compétentes pour appliquer et interpréter ces dispositions juridiques. Après des hésitations initiales le nombre des notifications déposées auprès de la Commission a confirmé que l'on a compris la nouvelle situation et que l'on s'y est conformé.

III

Tout cela et bien d'autres choses encore sont abondamment décrites et expliquées dans le sixième rapport annuel. Je prolongerai encore quelque peu le rapport et le mettrai à jour en y ajoutant - tout d'abord pour le développement interne de la Communauté - les principaux résultats acquis depuis le 31 mars ou escomptés sous peu. Le fil d'Ariane de toute nouvelle progression se trouve naturellement dans notre programme d'action, que l'approbation trouvée auprès de votre Haute Assemblée nous encourage en particulier à réaliser résolument. Je me bornerai à cet égard à relever quelques réalisations caractéristiques.

1) Je commencerai par constater que notre union douanière va de l'avant, puisqu'aussi bien une nouvelle étape du désarmement douanier sera accomplie le 1er juillet. Un nouvel abaissement de 10% des droits de douane portera à 60% la démobilité douanière entre les pays membres. Le deuxième rapprochement simultané vers le tarif extérieur commun se fera, tout comme le premier à la fin de 1960, par rapport à un tarif extérieur théoriquement abaissé de 20%. Cette mesure confirme à nouveau l'attitude libérale que la Communauté a professée dès le début et apporte, maintenant que de vastes négociations douanières sont imminentes au GATT, une preuve des espoirs que la Communauté place dans ces négociations. Ainsi ces deux mesures douanières reflètent déjà les deux éléments importants de la politique de la Communauté : d'une part son attitude tournée vers le monde, étant prête à apporter sa contribution à une intensification des échanges mondiaux, d'autre part sa réalisation imperturbable du marché intérieur à tel point qu'avant même que la moitié de la période de transition ne soit écoulée les trois cinquièmes du chemin menant à l'union douanière intégrale sont franchis. La Commission a exposé en détail dans son programme d'action que la Communauté doit désormais porter une attention particulière aux obstacles indirects aux échanges, pour que le désarmement douanier porte complètement aussi ses fruits pratiques.

.../...

Dans le domaine corollaire de la libre circulation, de nouveaux progrès ont été accomplis avec la transmission au Conseil de propositions visant à instaurer la liberté d'établissement dans les industries extractives et dans les industries de transformation. Lorsque ces propositions auront été adoptées, la plupart des entreprises industrielles de notre Communauté auront la faculté d'étendre leurs activités à l'ensemble du Marché commun.

2) L'action parallèle déployée pour instaurer l'union économique satisfait aux exigences du développement harmonieux auquel nous avons - comme déjà dit - des raisons particulières d'attacher du prix.

Des propositions comme celles que la Commission a annoncées dans le programme d'action pour le domaine monétaire sont en route. Les propositions que le programme d'action annonçait également pour les prévisions à terme de quelques années sont en préparation.

.../...

Votre Haute Assemblée vient d'être appelée à examiner une série de propositions de la Commission, qui constituent de nouveaux éléments fondamentaux pour la réalisation de la politique commune des transports. Ce faisceau de mesures concrètes, dont l'élaboration a demandé des années de travail soutenu à la Commission, permettra pour l'essentiel l'établissement d'un Marché commun des transports ferroviaires, routiers et fluviaux, l'utilisation plus complète des capacités existantes, des méthodes communes de tarification et l'élimination graduelle des disparités qui entravent la concurrence.

Dans le domaine de la politique agricole commune la Communauté avait et a à aborder une triple tâche : d'une part elle doit élaborer les organisations communes des marchés pour ceux des secteurs de la politique agricole où de telles organisations de marché sont nécessaires et où des mécanismes nationaux de marché fonctionnent encore jusqu'ici. Les projets déjà mentionnés concernant les produits laitiers, la viande bovine et le riz et le projet en préparation auprès de la Commission concernant une organisation des marchés du sucre sont des éléments des plus essentiels de cette partie du travail. La deuxième tâche consiste à promulguer les dispositions d'application nécessaires, travail extrêmement ramifié et complexe. Ici le Conseil a pu la semaine dernière prendre une série de décisions qui concernent les produits de transformation et ont une grande importance économique. La troisième tâche de la Communauté consiste à créer le pendant de la mise en place des mécanismes communs de marché, à savoir l'amorce d'une politique commune des prix. Les décisions que le Conseil a adoptées à cet égard la semaine passée sont en retrait sur ce que la Commission avait proposé et déjà ces propositions étaient le minimum de ce que la Commission jugeait nécessaire. La Commission se rend compte que la question des prix soulève un point crucial de la politique agricole commune, qui décidera de la réussite ou de l'échec de la politique agricole commune et que ce problème crucial reste encore à résoudre pour l'essentiel. Elle place certains espoirs sur le vaste débat sur les prix que le Conseil se propose d'organiser pour l'automne de cette année et qui doit notamment servir à fixer aussi les prix pour

la campagne céréalière qui suivra celle de l'année prochaine. La Commission fera de son côté en sorte d'apporter sa contribution constructive à ce débat sur les prix.

IV Cette fois encore nos relations extérieures méritent une mention particulière.

Sur la question anglaise je voudrais ajouter encore deux observations aux indications déjà fournies. Chacun est unanime à estimer que d'étroits contacts diplomatiques doivent éviter que les deux parties ne s'éloignent l'une de l'autre et qu'un fossé économique ne se creuse. En outre, nous devrions nous efforcer de tirer parti de certains résultats des négociations britanniques qui continuent d'être valables comme auparavant. Il s'agit ici surtout de la conclusion d'accords de commerce mondiaux pour les principaux produits agricoles et de la coopération avec les pays du Commonwealth tels que l'Inde et le Pakistan, les pays africains et antillais. Le modèle en est, encore que ce soit dans une matière d'une portée limitée, l'ouverture prévue d'entretiens entre la Communauté et la Grande-Bretagne en vue de suspendre intégralement les droits de douane réciproques sur le thé et les bois tropicaux.

La Commission est consciente du problème particulier que doit affronter l'Autriche et en liaison avec le Conseil elle s'est penchée sur la question autrichienne. Présentement, elle est en train de délimiter avec la mission diplomatique de l'Autriche à Bruxelles le champ des problèmes et des solutions possibles. Elle le fait en sachant que le cas de l'Autriche présente de nombreuses particularités et qu'une solution devrait intervenir prochainement pour les relations de ce pays avec la Communauté.

Alors que l'association de la Grèce est désormais passée à la phase active et que les premières réunions des organes de l'association ont eu lieu, la Communauté se trouve à la veille de conclure un nouvel accord d'association avec la Turquie. Ce fait

est d'autant plus le bienvenu que la Turquie est un pays qui se trouve géographiquement et politiquement dans une situation exposée et qui est fidèlement et courageusement lié à la cause du monde libre.

Les entretiens entre la Communauté et Israëli aboutiront, nous l'espérons, dans un avenir prévisible à des arrangements avec ce pays, qui seront profitables aux échanges commerciaux réciproques.

Des pourparlers sont en outre en cours avec l'Iran et ceux-ci aussi seront, je l'espère, conclus dans un sens positif dans un délai rapproché.

La Commission est enfin convaincue que les relations de la Communauté avec les pays d'Amérique latine devraient faire l'objet d'une attention particulière et elle espère que ces relations se développeront dans le sens des propositions de la Commission.

V. Mais l'évènement le plus important concernant les relations extérieures de notre Communauté est constitué par les négociations au GATT qu'il est convenu d'appeler la négociation Kennedy. L'importance de ces négociations dépasse celle de toutes les négociations que la Communauté a menées jusqu'ici dans le cadre du GATT. Et même il n'est pas aventuré de prétendre qu'elles constituent l'évènement le plus significatif que l'on ait enregistré jusqu'ici dans les relations extérieures de la Communauté. Il ne fait aucun doute que cette discussion nous tiendra longtemps en haleine. L'Institut atlantique vient de publier une première brillante analyse à ce sujet - de la plume de Pierre Uri.

Comme toutes les opérations importantes qui se déroulent dans le domaine de la politique économique internationale, en particulier de la politique commerciale, cette opération aussi est engendrée par l'apparition de la Communauté économique européenne et par le succès de cette Communauté.

1. Les faits matériels de cette genèse sont connus. Notre Communauté est le couronnement d'une spectaculaire renaissance de l'économie et de la politique économique de l'Europe après la seconde guerre mondiale. Elle s'est réalisée en moins de 10 ans. Son résultat est un renforcement de la position de l'Europe comparativement aux Etats-Unis d'Amérique et au reste du monde, en contraste fondamental par rapport à la situation d'après 1950.

Souvenons-nous :

A l'époque, l'économie américaine connaissait un développement continu, qui avait déjà une base de départ nettement supérieure et dont le rythme était en outre bien plus rapide qu'en Europe. Aujourd'hui, l'expansion sur le continent européen est bien plus rapide qu'en Amérique.

A l'époque, les Américains avaient un excédent considérable dans leur balance des paiements, qui créait de notables difficultés au reste du monde et était ressenti avec une acuité particulière - comme "pénurie de dollars" - en Europe. Aujourd'hui les pays d'Europe ont non seulement rétabli l'équilibre de leur balance des paiements, mais ont accumulé des excédents qui se sont développés en réserves très élevées. La pénurie de dollars n'existe plus; au contraire, il y a de grosses créances européennes à court terme sur les Etats-Unis. Bien que l'Amérique réalise d'appréciables excédents au titre des échanges de biens et de services avec l'Europe, la balance américaine des paiements ne peut donc pour l'instant être équilibrée que par des cessions d'or ou un endettement croissant. Car l'excédent de la balance commerciale et de la balance des services ne suffit pas à couvrir les importants déficits au titre d'autres postes de la balance des paiements, à savoir les investissements privés à l'étranger, l'aide à l'étranger tant économique que militaire et les dépenses d'entretien des forces américaines à l'étranger.

A l'époque, il y a dix ans, la situation défavorable pour l'Europe de la balance des paiements était encore aggravée par le fait que, comparativement à la période d'avant-guerre, les prix des produits agricoles et des matières premières que l'Europe importe sur une grande échelle avaient augmenté par rapport à ceux des produits transformés, qui procurent l'essentiel des ressources extérieures des Européens. Aujourd'hui, le rapport des prix entre matières premières et produits manufacturés dans le commerce international s'est inversé.

A l'époque, l'Europe restait encore bénéficiaire de l'aide étrangère. Le très généreux donateur - il ne faudrait jamais l'oublier - a été l'Amérique. Aujourd'hui, les pays d'Europe sont eux-mêmes devenus d'importants donateurs de l'aide au développement. On a calculé que chaque français individuellement donne pour l'aide au développement autant que chaque Américain individuellement - bien que le produit national brut par habitant des Etats-Unis dépasse nettement celui de la France.

Cette évolution explique l'intérêt vital que les Etats-Unis aussi bien que l'Europe attachent aux négociations dont je parle.

L'Amérique est intéressée à maintenir ses exportations et si possible à les accroître encore parce qu'elle espère ainsi contribuer à faire disparaître le déficit de sa balance des paiements. La composition des déficits de la balance américaine des paiements fait que lorsque l'amélioration de la balance commerciale ne suffit pas, il ne reste plus que les méthodes permettant de réduire ce déficit et certaines d'entre elles sont fort dangereuses. Ces méthodes sont la limitation des investissements privés américains à l'étranger, ou la réduction de l'aide extérieure économique ou militaire, ou la diminution des forces américaines à l'étranger ou le renoncement à la stabilité du dollar.

Mais, d'autre part, en raison de l'interdépendance effective du commerce atlantique, l'Europe dépend de la santé et de l'expansion rapide de l'économie américaine. La Communauté étant dès maintenant la plus grande puissance commerciale du monde, sa politique d'importation est commandée par le souci de mettre les clients de l'Europe en état d'acheter ses produits. La structure générale de l'économie de la Communauté est celle d'une vaste zone d'industries transformatrices. En outre, l'expérience montre que les industries exportatrices sont toujours les branches les plus productives et les plus dynamiques de l'industrie et celles, par conséquent, qui contribuent le plus à l'expansion. Le traité de Rome reflète cette situation puisqu'il n'assortit pas le tarif extérieur commun de la clause "ne varietur" mais en fait pratiquement un tarif négociable.

.../...

2. Cette description des faits matériels qui sont à la base des négociations suffit à montrer que la négociation qui débute maintenant au GATT est plus qu'un train habituel de négociations tarifaires. Plus, jusqu'où donc ? s'agit-il, par exemple, de copier intégralement le traité de Rome ? s'agit-il d'étendre le Marché commun à la zone atlantique ?

Nullement, quoique les auteurs du Trade Expansion Act américain aient lu manifestement avec beaucoup de profit le traité de Rome. Il suffit de considérer trois caractéristiques de l'objectif des négociations pour le montrer.

En premier lieu, les réductions tarifaires envisagées ne sont pas complètes. Les pouvoirs délégués au Président des Etats-Unis réservent au partenaire américain certaines clauses échappatoires nationales (conformes d'ailleurs aux règles du GATT). Il s'agit en l'espèce d'exception unilatérales, dont l'utilisation relève de la décision autonome de l'un des partenaires. Dans la Communauté économique européenne, il existe des situations analogues qui appellent une protection spéciale. Mais, même si elle n'est accordée que temporairement, la protection ne peut y être appliquée qu'avec l'assentiment des institutions de la Communauté.

En second lieu, le traité instituant la Communauté économique européenne prévoit la suppression totale des droits de douane et des contingents. Par contre, les pouvoirs en vertu desquels le gouvernement américain est autorisé à négocier prévoient comme extrême limite une réduction de 50 %. Il y a certes des exceptions à cette règle :

- lorsque le droit de base est inférieur à 5 %,
- pour les produits agricoles, pourvu que l'accord se fasse sur les avantages favorisant les exportations agricoles américaines,
- pour les produits tropicaux, si la Communauté économique européenne fait preuve du même libéralisme;
- il y a en outre la clause des 80 % qui, provisoirement, n'a plus qu'un caractère théorique depuis l'interruption des négociations entre la CEE et la Grande-Bretagne : en ce qui concerne les produits pour lesquels les Etats-Unis et la Communauté européenne interviennent à concurrence de 80 % dans le commerce mondial.

En troisième lieu, la Communauté économique européenne est une union douanière, alors que les négociations au GATT obéissent au principe de la nation la plus favorisée. C'est là la différence essentielle. Elle montre qu'il ne peut s'agir en l'occurrence de créer une zone préférentielle, qui ne pourrait trouver sa justification ultime que dans l'idée d'une unité politique complète en voie de réalisation, mais qu'il s'agit plutôt d'une tentative de libération du commerce à l'échelle mondiale.

Un autre indice qui montre que cette négociation ne vise pas à créer un marché commun atlantique dans la lignée de la Communauté économique européenne, c'est le fait que personne ne songe à édifier une structure organique inspirée de celle de la CEE : Parlement, Conseil, Commission, Cour de justice.

3. Une autre différence apparaît aussitôt : non seulement ce qu'il s'agit de créer pour la zone atlantique n'est pas une extension de la Communauté européenne à de nouveaux membres en préservant l'individualité de la personnalité collective. Au contraire, il n'y a même absolument plus de communauté au sens de ce mot dans l'appellation "Communauté européenne". La zone atlantique couvre évidemment une communauté d'Etats et d'hommes si on prend l'expression dans son acception la plus générale : échelle des valeurs communes, volonté commune de vivre ensemble, de travailler ensemble, de rester bons amis, de renforcer toujours davantage cette amitié; et aussi une série d'aménagements organiques propres à donner une assise à cette unité intérieure : la zone atlantique n'est-elle pas le noyau du monde libre ?

Mais dans l'expression "Communauté européenne" le mot communauté a un sens beaucoup plus limité, plus précis - on serait presque tenté de dire un sens constitutionnel. La Communauté européenne représente une personnalité collective nouvelle qui défend des intérêts collectifs propres qui ne sont pas simplement identiques aux intérêts des Etats membres,

une personnalité dotée d'institutions propres qui diffèrent des institutions des Etats membres et qui lui permettent d'observer, de penser, de projeter, de dégager une volonté collective et d'apparaître aux tiers comme une entité agissante. Elle soumet par conséquent ses membres à une discipline communautaire, mais ceux-ci retrouvent dans leur participation aux organes de Communauté ce qu'ils ont perdu de liberté individuelle de décision. En constante évolution, l'entité ainsi constituée doit prendre corps toujours plus solidement jusqu'à déboucher sur une véritable fédération complète. Ainsi s'instaure une solidarité qui souvent fait pâlir la personnalité individuelle des membres : lorsque la Communauté participe, par exemple, en tant que telle aux dépenses de reclassement des travailleurs affectés par le Marché commun ou lorsqu'un établissement financier particulier est créé pour l'aide aux régions sous-développées ou lorsqu'un concours mutuel est prévu en cas de difficultés de balance des paiements - toutes mesures qui excluent le recours à des clauses de sauvegarde individuelles ayant pour effet de rétablir l'ancienne protection.

La négociation atlantique dont il est question ici ne vise aucun de ces objectifs. A contraire, l'idée directrice de ces négociations c'est l'action conjuguée de deux personnalités collectives qui sont et qui restent distinctes. Il faut que s'établisse entre elles une relation de collaboration permanente. Elles doivent confronter leurs conceptions, lutter pour trouver des équilibres et des points communs, chercher tout en respectant la personnalité de l'autre et en conservant sa personnalité propre, à s'approcher de l'autre aussi près que possible; elles doivent mettre en oeuvre, en travaillant la main dans la main, tout ce qu'il y a de commun dans leurs intérêts, leurs objectifs et leurs idéaux.

.../...

Le concept par lequel nous autres -- Américains et Européens -- sommes accoutumés de définir cette relation vers laquelle tendent nos efforts, c'est le "partnership". "Partnership" est moins une organisation qu'une politique, un processus. Je reviendrai, tout à l'heure, sur les principes qui inspirent cette conception.

4) Mais, maintenant que nous avons écarté quelques interprétations erronées, de quoi s'agit-il en fait ? En premier lieu, évidemment, de questions douanières et même de questions particulièrement délicates.

Compte tenu de l'insuffisance des résultats obtenus au cours des négociations Dillon avec la méthode de la discussion produit par produit, les partenaires sont convenus de donner comme objectif aux futures négociations tarifaires la réalisation d'un abaissement linéaire des droits de douane. En d'autres termes, toutes les positions du tarif douanier -- mises à part celles concernant les produits agricoles, où de simples mesures tarifaires ne peuvent contribuer que faiblement à résoudre les problèmes -- feront l'objet d'une réduction, les seules exceptions admises devant expressément être justifiées quant à leur nécessité.

Le second problème, le plus difficile peut-être sur le plan de la technique douanière, c'est celui des disparités entre les droits de douane. Il s'agit en fait de l'existence d'un certain nombre de droits de douane américains fixés à un niveau très élevé et quasiment prohibitifs alors que le tarif extérieur commun ne prévoit pas de droits aussi élevés. De l'avis de la Communauté la méthode consistant à réduire les droits d'un même pourcentage laisserait subsister aux Etats-Unis une protection qui resterait excessive, alors que celle résultant des droits plus faibles appliqués par la Communauté deviendrait insignifiante. La Communauté fait valoir qu'un abaissement linéaire de même pourcentage, par exemple une réduction de moitié, procurerait à l'une des parties un avantage plus substantiel qu'à l'autre. Un premier accord a pu être réalisé lors des

négociations, en ce sens qu'il a été admis qu'il y a là une difficulté réelle et qu'il convient de s'accorder sur des règles propres à fournir une solution.

Un troisième problème concerne les entraves aux échanges dites non tarifaires ou paratarifaires, c'est-à-dire toutes les pratiques qui aboutissent à gêner les importations même en cas de réduction des droits de douane : aides de l'Etat et subventions, mesures anti-dumping conçues très largement, entraves administratives de toute nature, etc.

5) Toutefois, comme je viens de le dire, l'enjeu ne se réduit pas aux seuls droits de douane. Mais de quoi s'agit-il alors (si ce n'est de créer un Marché commun et pas davantage une communauté au sens technique) ?

Nous le comprendrons mieux en étudiant les objectifs du programme de la négociation dite Kennedy. Commençons par l'exposé des motifs que le gouvernement américain a joint au projet de "Trade Expansion Act" soumis au Congrès. Nous en tirerons des enseignements révélateurs. En effet, conformément à la constitution américaine, qui diffère sensiblement par là des constitutions européennes, on sait que le Congrès a la haute main sur les questions commerciales et douanières. Le gouvernement ne peut agir que dans la limite des pouvoirs que le Congrès lui délègue. Or le message du Président au Congrès montre déjà clairement que la loi, bien qu'elle ne contienne que des articles traitant de négociations commerciales, déborde largement ce cadre par son contenu réel, qu'en d'autres termes, cette loi ne vise pas à exclure des négociations les conditions et les politiques qu'implique une organisation libérale du commerce. Dans son message le Président ne mentionne pas seulement, cela va de soi, comme premier objectif le maintien et le développement des exportations américaines, mais aussi l'approvisionnement à bon marché du consommateur; en outre,

l'expansion économique figure également parmi les objectifs essentiels; de même, les étroites relations avec la Communauté économique européenne, qui ne sont pas simplement qualifiées d'économiques mais aussi expressément de politiques; enfin l'aide que la liberté du commerce peut apporter aux pays en voie de développement, en permettant à la fois de continuer et d'accroître l'aide au développement proprement dite et d'ouvrir aussi des marchés élargis.

Toutes ces considérations peuvent être résumées en une formule: certes la libération accrue des échanges n'est pas une fin en soi ni un objectif final allant de soi qui n'appelle plus d'autre explication. C'est plutôt un moyen permettant d'obtenir une meilleure division du travail, une productivité accrue, une expansion plus rapide et un niveau de vie plus élevé. Si le phénomène est replacé dans cette perspective, il apparaît nettement que la corrélation entre la libération des échanges et l'harmonisation plus poussée des politiques économiques suivies par les unités qui désirent libérer davantage leurs échanges mutuels est parfaitement naturelle. Dans ces conditions il va de soi :

- que l'on ne saurait traiter du commerce des produits agricoles sans traiter simultanément des politiques agricoles,
- qu'une solution basée sur la clause de la nation la plus favorisée, étant donné qu'elle ne doit pas seulement s'appliquer à des pays industrialisés mais aussi à des pays en voie de développement, comporte des préoccupations communes en matière de politique de développement,
- que l'on ne saurait durablement faire face aux menaces que la libération des échanges fait peser sur le plein emploi qu'en suivant une politique de croissance concertée,
- et qu'en veillant à ce que l'intensification de la concurrence ne soit pas remise en cause par des crises de balance des paiements.

On voit ainsi se profiler à l'arrière-plan, également en ce qui concerne la zone atlantique plus vaste, la vision de solutions communes apportées aux grands problèmes atlantiques et mondiaux.

Tels sont donc les objets des efforts communs de l'Amérique et de l'Europe, et cela à longue échéance, pas seulement pour la durée d'une négociation douanière. En effet, l'immensité de la tâche est telle qu'elle ne peut être menée à bien isolément ni par les Etats-Unis ni par la Communauté européenne. Les Européens veulent maintenir la croissance de leur économie à un rythme sensiblement voisin de celui auquel ils sont maintenant habitués. Les Américains veulent retrouver un rythme d'expansion comparable. Européens et Américains veulent être assurés d'avoir un système monétaire permettant de concilier la croissance économique et la stabilité monétaire. Les uns comme les autres veulent résoudre le problème agricole qui crée partout une situation sans remède. Tout ceci conduit irrésistiblement à une coordination des politiques économiques.

Je vous fais grâce du problème de l'institutionnalisation de ces travaux. Je crois - abstraction faite des remarques que j'ai formulées précédemment en établissant un parallèle avec la constitution de la Communauté européenne - qu'il serait prématuré d'en parler.

.../...

6. Récapitulons.

La Communauté économique européenne a donné à un essor exceptionnel de l'économie européenne la forme politique appropriée et par là même elle a immensément renforcé encore cette évolution. Ce n'était pas là un événement naturel, mais le fruit d'une méditation profonde et d'une volonté politique tenace.

La politique américaine a répondu rapidement, avec beaucoup d'imagination et avec une grande détermination politique à l'appel qui constituait la situation ainsi créée. Je ne saurais mieux exprimer la portée historique de cette réponse qu'en me servant des paroles prononcées par le Président Kennedy à Philadelphie le 4 juillet 1962 à l'occasion de la fête de l'Indépendance :

"Dans une Europe forte et unie nous ne voyons pas rival mais un partenaire. Depuis 17 ans l'un des objectifs fondamentaux de notre politique extérieure est de favoriser ses progrès. Nous croyons qu'une Europe unie sera à même de jouer un plus grand rôle dans la défense commune, de répondre plus généreusement aux besoins des nations plus pauvres, de s'associer aux Etats-Unis et à d'autres pays pour supprimer les barrières douanières, de résoudre les problèmes posés par la monnaie et les matières de base et de développer des politiques coordonnées dans tous les secteurs de la vie économique, diplomatique et politique. Nous voyons dans une telle Europe un partenaire que nous pourrions rencontrer sur une base de parfaite égalité pour toutes les grandes et lourdes tâches qu'impliquent la création et la défense d'une communauté des nations libres".

Qu'est-ce à dire au fond ?

.../...

Cela revient ni plus ni moins à admettre que les Etats-Unis entreprennent et acceptent de partager, avec une Europe qui prend, sur le plan économique et politique, des proportions de plus en plus comparables. leur position de puissance mondiale qu'ils étaient seuls à occuper dans le monde libre, qu'ils sont prêts à accepter pour cette participation le principe de l'égalité des partenaires et qu'ils entendent coopérer immédiatement avec une Europe organisée à la solution des problèmes communs et des problèmes mondiaux.

C

Notre réponse ne pourra être qu'affirmative. Cela résulte de notre loi fondamentale, le Traité de Rome qui, loin de concevoir et d'organiser notre Communauté comme une entité livrée à elle-même et isolée du reste du monde, voit la finalité de cette Communauté dans une double réalisation : d'une part dans la création d'un édifice de politique économique d'abord et plus tard de politique générale aux dimensions continentales, à la mesure des réalités de l'ère cosmique vers laquelle nous progressons à pas de géant, d'autre part dans la participation active et constructive de l'Europe ainsi réorganisée à un développement des relations entre les nations et les hommes qui réponde aux mêmes idéaux que ceux qui ont inspiré la création de notre Communauté, à savoir les idéaux de paix, de liberté, de responsabilité de soi-même, de concurrence et de solidarité, notamment à l'égard des défavorisés en ce qui concerne leur développement.

Ces deux aspects de notre être : la cohésion interne et l'ouverture et l'orientation vers le monde extérieur sont indissolublement liés. S'il en fallait encore une preuve, les prochaines négociations avec les Etats-Unis la fournissent bien. Elles aussi montrent l'inéluctable nécessité que nous impose déjà le développement interne de la Communauté, à savoir la nécessité de renforcer la structure interne de notre Communauté. Celui qui aime la formule peut appeler cela l'impératif de l'"union politique". On sait qu'elle englobe deux éléments.

Le premier, c'est l'extension d'un processus d'unification politique européenne au-delà de la politique économique et de la politique sociale aux secteurs de la politique de défense et de la diplomatie. Si au cours de ces derniers mois les discussions militaires et stratégiques ont été centrées, dans la zone atlantique, sur les possibilités de modifier le rôle de l'Europe dans le sens d'un meilleur équilibre des responsabilités entre Européens et Américains, ce n'est pas là un hasard. Il s'agit plutôt

.../...

d'un nouvel indice montrant que toute unification européenne procède d'une même source politique et psychologique, à savoir le besoin de se préparer, grâce à l'unité des formes politiques, à un destin commun dans l'adversité et dans l'action.

Le deuxième élément de l'union dite politique est la réforme constitutionnelle de notre Communauté. En présentant, il y a de cela exactement trois ans, le troisième rapport d'activité à votre Haute Assemblée je m'étais permis de comparer notre ordre constitutionnel à "un de ces gigantesques édifices modernes tels que les dirigent d'audacieux architectes modernes, une masse énorme sur une fine articulation d'acier". J'avais mentionné alors les épreuves qui nous attendaient et j'avais dit : "La politique agricole s'attaque aux fondements mêmes de certains droits acquis traditionnels, la politique de concurrence dévoile les rouages les plus secrets des systèmes favorisant les nationaux dans la concurrence; la politique conjoncturelle, enfin, est l'expression la plus séduisante de la souveraineté factice des Etats en matière de politique économique. Jugée en fonction de ces exigences notre structure institutionnelle représente le strict minimum exigé pour la stabilité de l'édifice". Cette constatation s'impose davantage encore aujourd'hui. La reprise de la discussion sur les améliorations à apporter à l'organisation de notre Communauté montre que cette idée est largement admise. Je songe, en l'occurrence, à la fois au regain d'actualité que connaît la question d'une Commission unique pour les trois Communautés et au fait que nous aurons encore à nous occuper au cours de la présente session du Parlement européen, de l'important rapport présenté par M. FURLER au nom de la Commission politique sur le renforcement des compétences et des pouvoirs du Parlement européen.

Quel que soit le sort qui sera réservé dans l'immédiat à ces suggestions et à ces efforts, une chose est certaine : il nous faudra faire appel à toutes nos forces et resserrer les rangs pour subir l'épreuve qui nous attend en ce milieu de la période d'unification de notre Communauté.

6775/X/63-F.

Résumé du discours
du Président de la Commission
de la Communauté Economique Européenne,
le Professeur Walter HALLSTEIN,
devant le Parlement Européen à Strasbourg
le 26 juin 1963

Le sixième rapport annuel, qui reflète la vie de la Communauté du 1er mai 1962 au 31 mars 1963, porte sur une période qui compte parmi les plus agitées que notre Communauté ait connues. Les succès obtenus dans l'économie de la Communauté et dans l'édification de la Communauté sont contrebalancés par la rupture des négociations en vue de l'adhésion de la Grande-Bretagne et de la crise qui en est résultée. L'histoire de la Communauté durant la période de référence comprend donc, d'une part une évolution positive et favorable dans les domaines économique et politique, d'autre part une crise d'origine politique.

La Commission a tenu bon, elle a affirmé à nouveau le caractère de la Communauté, son aptitude à être le point fixe autour duquel et à partir duquel tout le reste doit être ordonné.

Tout comme la Commission, les États membres ont suivi la nécessité d'avancer dans toute la mesure du possible du même pas dans tous les domaines. Cette attitude a trouvé son expression dans l'initiative du ministre allemand des affaires étrangères, M. SCHROEDER. Celui-ci a présenté au Conseil un programme de travail pour le reste de l'année 1963.

La Commission a accueilli avec intérêt le programme de travail du Conseil. Bien sûr, ce programme est, aux yeux de la Commission, un pis-aller, destiné à surmonter un blocage du fonctionnement du Conseil. C'est une évidence admise par tous que le devoir de la Commission de prendre les initiatives que lui attribue le traité de Rome reste intact.

Si nous tournons d'autre part nos regards vers les progrès accomplis par la Commission pendant la période qui fait l'objet du rapport, nous voyons qu'il n'existe pas un domaine de la compétence de la Communauté où des résultats positifs n'aient pas été atteints. Le développement économique est allé de pair avec des progrès rapides dans l'édification de la Communauté. Le 1er juin 1962, la suppression des barrières douanières à l'intérieur de la Communauté a été à nouveau accélérée, et il a été créé un droit de douane intérieur atteignant la moitié du taux du droit de douane au départ.

Grâce à des efforts des gouvernements des États membres et des institutions de la Communauté, le nouveau système créé par les règlements agricoles de janvier 1962 est entré en vigueur le 30 juillet 1962. Dans un délai de quelques mois, une réglementation européenne complète a pu être adoptée pour des secteurs importants et incorporée dans la pratique administrative des États membres. Le passage de l'ordre antérieur à la réglementation européenne s'est opéré sans heurt.

La réglementation des ententes est entrée en vigueur. Les entreprises ont dû se familiariser avec ce fait, presque révolutionnaire pour elles, qu'elles devront à l'avenir se conformer à des règlements européens immédiatement applicables et qu'elles seront soumises à la juridiction d'institutions européennes. Qu'il me soit permis d'aller encore un peu plus loin que le rapport annuel et de mettre celui-ci à jour en signalant encore les principaux résultats obtenus - tout d'abord en ce qui concerne le développement interne de la Communauté - depuis le 31 mars ou attendus pour une date prochaine.

1. Je constate tout d'abord que notre union douanière progresse, du fait que le 1er juillet, une nouvelle étape aura été franchie dans la voie du désarmement tarifaire. Le rapprochement simultané au tarif extérieur commun aura lieu, comme le premier rapprochement opéré à la fin de l'année 1960, sur la base d'un tarif extérieur arithmétiquement réduit de 20 %. Cette mesure confirme à nouveau l'attitude libérale que la Communauté a professée depuis ses débuts. Déjà donc, ces mesures douanières reflètent les deux éléments principaux de la politique de la Communauté : d'un côté une attitude ouverte sur le monde, la volonté d'apporter sa contribution à une intensification des échanges mondiaux, d'autre part, le progrès résolu dans la réalisation du marché intérieur, si bien que, avant même que la période de transition soit écoulée à moitié, trois-cinquièmes du chemin conduisant à l'union douanière totale auront été parcourus.

Les mesures parallèles visant à la création d'un mouvement économique répondent aux exigences d'un développement harmonieux, auquel, comme nous l'avons dit, nous devons, pour des raisons particulières, attribuer de l'importance.

La Commission a commencé ces derniers jours à inclure dans le travail régulier de la Communauté un domaine, qui, jusqu'à présent ne relevait que de facto de la discipline communautaire : je songe ici au secteur des questions monétaires, pour lequel nous avons depuis peu transmis au Conseil des ministres un certain nombre de recommandations.

La Commission espère que ces mesures constitueront une première base de l'union monétaire qui devrait être complètement réalisée au cours de la troisième étape.

Le Parlement a été saisi pour examen d'une série de propositions de la Commission qui constituent en outre des éléments fondamentaux pour la réalisation de la politique commune des transports.

Dans le domaine de la politique agricole commune, la Communauté assumait et continue à assumer une triple tâche: elle doit d'une part élaborer les organisations communautaires des marchés pour les secteurs de la politique agricole qui exigent de telles organisations des marchés, et où jusqu'à présent les mécanismes du marché sont encore soumis à des réglementations nationales. La deuxième tâche consiste à arrêter les dispositions d'application nécessaires: ce travail est très ramifié et très complexe.

La troisième tâche de la Communauté consiste à créer le pendant à l'élaboration de mécanismes communautaires du marché, c'est-à-dire à mettre en train une politique commune des prix. Les décisions prises par le Conseil à ce sujet la semaine dernière sont restées en-deçà des propositions de la Commission, et encore ces propositions constituaient-elles le minimum jugé nécessaire par la Commission. La Commission est consciente du fait que la question des prix actuellement en discussion constitue un élément central de la politique agricole commune, qui aura un effet décisif sur la réussite ou l'échec de la politique agricole commune, et que ce problème central est pour l'essentiel encore à résoudre. La Commission place quelque espoir dans le large débat sur les prix que le Conseil envisage d'engager à l'automne de l'année en cours.

.../...

Une importance particulière doit être cette fois encore accordée à nos relations extérieures.

En ce qui concerne le problème anglais, je souhaiterais ajouter encore deux remarques aux indications des cas donnés. Tout le monde est d'accord pour reconnaître que des contacts diplomatiques étroits doivent travailler à empêcher un éloignement réciproque et la création d'un fossé économique. Nous devrions en outre nous efforcer d'exploiter certains résultats des négociations avec l'Angleterre qui continuent à être valables. La Commission est consciente du problème particulier qui se pose à l'Autriche, et en liaison avec le Conseil, elle a tourné son attention vers la question autrichienne. La Commission est présentement occupée, avec la mission diplomatique de l'Autriche à Bruxelles, à délimiter le champ du problème et des solutions possibles. Elle est guidée dans ce travail par la conscience du fait que le cas de l'Autriche présente de nombreuses particularités et qu'une solution devrait être bientôt mise au point pour définir les rapports de ces pays avec la Communauté.

Tandis que l'association de la Grèce est devenue effective et que les organes de l'association ont tenu leurs premières réunions, la Communauté attend la conclusion très prochaine d'un nouvel accord d'association avec la Turquie.

La Commission est enfin convaincue que les relations de la Communauté avec les pays d'Amérique latine devraient elles aussi être traitées avec une attention particulière, et espère que ces relations se développeront dans le sens des propositions de la Commission.

Le principal événement concernant les relations extérieures de notre Communauté est constitué toutefois par les négociations au sein du G.A.T.T. que l'on est accoutumé de désigner sous le nom de "round Kennedy".

On peut affirmer sans crainte d'erreur que ces négociations constituent l'événement le plus important qui ait été enregistré jusqu'à ce jour dans les relations extérieures de la Communauté.

.../...

Cet événement, comme tous les événements importants qui se sont déroulés dans le domaine de la politique internationale, notamment de la politique commerciale, a pour cause la création de la Communauté économique européenne et le succès de cette Communauté.

Ce lien de cause à effet est un fait bien connu. Notre Communauté marque le sommet d'une spectaculaire renaissance économique et politique de l'Europe après la deuxième guerre mondiale.

Le résultat de ce redressement est le renforcement de la position de l'Europe, comparée aux États-Unis d'Amérique et au reste du monde, qui offre un contraste fondamental avec la situation des années 50..

Rappelons nos souvenirs :

A cette époque, l'économie américaine connaissait un développement continu, dont la base de départ était déjà beaucoup plus élevée et, de plus, le rythme beaucoup plus rapide qu'en Europe. Aujourd'hui, l'expansion est beaucoup plus rapide sur le continent européen qu'en Amérique.

Il existait alors un excédent considérable de la balance des paiements des Américains, qui occasionnait au reste du monde des difficultés considérables et dont les effets étaient particulièrement sensibles en Europe, sous forme de "dollar gap". Aujourd'hui, les pays européens ont non seulement restauré leur balance des paiements, mais amassé des excédents à partir desquels ils ont développé d'importantes réserves. Alors, il y a dix ans, la situation défavorable pour l'Europe de la balance des paiements était encore aggravée par le fait que les prix des produits agricoles et des matières premières importées par l'Europe en grande quantité avaient monté, par comparaison avec les prix des produits fabriqués qui constituaient l'essentiel des recettes extérieures des Européens. L'Europe était alors le bénéficiaire d'une aide extérieure, le donateur le plus généreux étant - il ne faudrait jamais l'oublier - l'Amérique. Aujourd'hui, les pays européens eux-mêmes sont devenus d'importants donateurs d'aide au développement.

.../...

Cette évolution explique l'intérêt vital que présentent aussi bien pour les Etats-Unis d'Amérique que pour l'Europe les négociations dont je parle.

L'Europe est, par suite de l'interdépendance de fait du commerce atlantique, dépendante de la santé et de l'expansion rapide de l'économie américaine. Etant donné que, dès à présent, la Communauté est la plus grande puissance commerciale de la terre, sa politique d'importation est déterminée par la considération du fait qu'elle doit mettre les clients de l'Europe en mesure d'acheter à l'Europe. La structure générale de l'économie communautaire est celle d'un vaste territoire consacré à la transformation des produits. En outre, l'expérience montre que les industries exportatrices sont précisément les branches les plus productives et les plus dynamiques, et par conséquent celles qui contribuent le plus fortement à l'expansion. Le Traité de Rome reflète cette situation quand il se refuse à assortir le tarif extérieur commun d'une clause "ne varietur", mais établit pratiquement ce tarif comme base de négociations.

La description de cet état de choses qui est à la base de la négociation suffit à montrer que les négociations qui viennent de s'engager au GATT représentent davantage qu'une "négociation tarifaire" du type habituel. Dans quelle mesure dépassent-elles ce cadre ? Le Marché commun sera-t-il étendu à l'espace atlantique ?

En aucune façon, quel que soit le profit que les auteurs du "Trade Expansion Act" ont retiré manifestement de la lecture du Traité de Rome.

Tout d'abord, la réduction projetée des droits de douane n'est pas complète. Les pouvoirs que le Président des Etats-Unis a obtenus sont assortis de quelques clauses dérogatoires nationales (ceci du reste en conformité des règles du GATT) en faveur du partenaire américain.

Il s'agit là d'exceptions unilatérales dont l'un des partenaires peut décider de faire usage de façon autonome. En second lieu, le Traité instituant la Communauté économique européenne prévoit l'élimination complète des droits de douane et des contingents. Par contre, les pouvoirs en vertu desquels le gouvernement américain négocie prévoit en règle générale comme extrême limite une réduction de 50 %.

.../...

En troisième lieu, la Communauté économique européenne est une union douanière, tandis que les négociations du GATT sont conduites selon le principe de la nation la plus favorisée. C'est là la principale différence. Elle montre manifestement qu'il ne s'agit pas ici de créer une zone préférentielle, qui ne peut trouver sa justification dernière que dans l'idée d'une unité politique complète en formation, mais de s'efforcer de libérer les échanges à l'échelle mondiale.

Que ces négociations ne visent pas à créer un Marché commun atlantique dans le style de la Communauté économique européenne, cela ressort d'ailleurs du fait que personne ne songe à créer par exemple une structure d'organisation dans le style de la Communauté économique européenne, avec Parlement, Conseil de ministres, Commission, Cour de justice.

3. Ce qui doit être créé dans l'espace atlantique n'est à vrai dire nullement une Communauté dans le sens où ce mot est pris dans l'appellation "Communauté européenne".

Dans l'appellation "Communauté européenne", le mot de Communauté a un sens de droit constitutionnel. Avec la Communauté européenne, c'est une nouvelle personnalité collective qui a été créée, une personnalité qui représente ses intérêts propres, lesquels ne sont pas purement et simplement identiques à ceux des Etats membres, qui disposent de ses propres institutions, distinctes de celles des Etats membres, grâce auxquelles elle s'informe, définit une pensée, trace des plans, élabore une volonté collective et apparaît comme une personne agissante à l'égard des tiers.

Rien de tout cela n'est envisagé dans la négociation atlantique dont nous parlons. Au contraire, l'idée directrice de ces négociations est la coopération de deux personnalités collectives distinctes et qui entendent rester distinctes. Il s'agit de créer entre elles un rapport de collaboration permanente. Le terme que nous autres - Américains et Européens - avons choisi pour désigner ce rapport auquel tendent nos efforts est le terme de "partnership". Le "partnership" n'est point tant une organisation qu'une politique, un processus.

4. De quoi s'agit-il donc positivement ? Tout d'abord, bien sûr, de questions tarifaires. L'une de ces questions est celle des disparités de droits de douane. Là-dessous se dissimule d'une part le problème de l'existence d'un-

certain nombre de droits de douane américains très élevés, à effet prohibitif, qui n'ont pas d'autre part pour contreponds des droits de douane aussi élevés dans le tarif extérieur commun.

5. Mais, comme je l'ai dit, il s'agit de quelque chose de plus que de droits de douane. En quoi consiste ce "plus" ?

Nous nous en rapprocherons en jetant un coup d'oeil sur les objectifs qui sont à la base du programme du "round Kennedy". Dans le message du Président Kennedy au Congrès, il apparaît clairement que, bien que la loi contienne seulement des articles relatifs aux négociations commerciales, l'importance de l'événement, son contenu, dépassent largement ce cadre.

On peut résumer le contenu de ce message dans la formule suivante : bien sûr, un commerce plus libre n'est pas une chose en soi, une fin dernière qui se dérobe à toute nouvelle tentative d'explication. C'est plutôt un moyen de parvenir à une meilleure division du travail, à une productivité plus élevée, à une expansion plus rapide et à un niveau de vie plus élevé. Si l'on observe l'événement dans cette perspective, il est clair que le rapport entre un commerce plus libre et une politique économique mieux concertée entre les unités qui veulent établir entre elles ce commerce plus libre est tout à fait évident. Dès lors, il va de soi

- que l'on ne peut parler de commerce des produits agricoles sans y inclure les politiques agricoles,
- qu'une réglementation prévoyant la clause de la nation la plus favorisée, du fait qu'elle n'est pas valable pour les seuls pays industriels, mais aussi pour les pays en voie de développement, exigent des mesures communes en matière de politique de développement,
- que les dangers qui menacent le plein emploi du fait de la libération du commerce ne peuvent à la longue être efficacement combattus que par une politique d'expansion menée de façon concertée et par une action visant à éviter que le caractère plus vif de la concurrence ne soit remise en question par des crises de la balance des paiements.

Au fond de ce tableau apparaît donc, dans le cadre de l'espace atlantique élargi, la vision d'une lutte commune pour maîtriser en commun les graves problèmes qui se posent à l'échelle atlantique et mondiale.

Tels sont donc les objets des efforts communs de l'Amérique et de l'Europe - ces objectifs sont du reste à long terme : 8/5/7/4 - pour la durée d'une négociation tarifaire. En fait, les tâches sont si imposantes qu'elles ne peuvent être menées à bien ni par les Etats-Unis seuls, ni par la Communauté économique européenne seule.